Image not found or type unknown

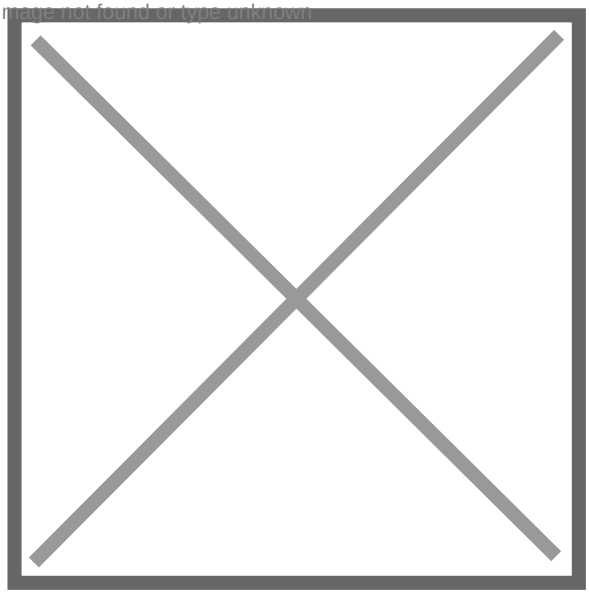

# Recours en justice aprés divorce pour abus de procédure

Par **carbonel**, le **09/03/2010** à **00:03**

Bonjour,par ignorance et sur les indications de mon avocat,j'ai accepté le divorce sur les bases du principe des articles 233 et234 du code civil et prononcé le 20 janvier 2010. Or, malgré le rapport d'un détective qui confirme que la raison de mon ex épouse de demander le divorce ,était bien une relation adultérine. je subi à
62 ans,avec la virulence de mon ex, une situation dont je ne suis pas responsable et qui m'a était imposé avec ses conséquences financières qui ne sont pas négligeable.je voudrais savoir si un recours en justice contre mon ex épouse est encore possible et dans quelles conditions.Par avance merci de vos réponses.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés